Motions

Le gouvernement prétend s'intéresser de près à la situation des droits de l'homme chez les bénéficiaires de son aide, et que dans les pays où l'on aura décelé des infractions notoires, il continuera à surveiller la situation; si ces infractions persistent, alors ces pays seront privés de l'aide bilatérale. Il ne souhaite cependant pas amorcer le processus qui permettra aux Canadiens et au Parlement de suivre ses initiatives de près.

Quand nous avons parcouru le Canada, et je pense que tous les membres du comité seront d'accord avec moi à ce sujet, nous avons entendu beaucoup d'organismes dire qu'ils étaient très préoccupés par toute cette question des droits de la personne, et ces organismes venaient de tous les horizons politiques. Ce n'est pas une question d'être de gauche ou de droite, les Canadiens sont catégoriques à ce sujet: l'argent que nous consacrons à l'assistance ne doit pas servir à soutenir des gouvernements qui violent constamment les droits de la personne, et en fait nous nous trouvons dans la situation . . .

M. Lewis: Le Salvador.

M. Manly: Le député parle du Salvador. Je suppose qu'il a lu l'éditorial de ce matin qui a paru dans le *Globe and Mail*, au sujet des violations continuelles des droits de la personne au Salvador. Le gouvernement a décidé d'accorder au Salvador huit millions d'aide au titre du développement il y a une couple d'années, passant outre à l'opinion de personnes qui avaient travaillé là et qui sont au courant des violations grossières des droits de la personne qui s'y commettent sans cesse.

Le gouvernement ne tient pas à afficher ses préoccupations en faveur des droits de la personne. Ce qu'il dit, c'est qu'il veut s'en occuper par l'intermédiaire d'une officine des Affaires extérieures, sans jouer franc jeu, sans dire aux Canadiens quelles sont ses convictions réelles en matière de droits de la personne.

Je pense que les Canadiens veulent que le gouvernement s'explique, qu'il dise en fonction de quels critères il juge des violations des droits de la personne; ils veulent qu'il y ait un lien beaucoup plus étroit entre le comportement des pays destinataires en matière de droits de la personne et l'aide au développement que nous leur accordons.

• (1610)

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député des renseignements qu'il a donnés pour éclairer sa réponse. Je voudrais lui poser une question plus précise au sujet de la première recommandation du comité. Celui-ci propose que nous maintenions l'aide d'urgence qui est versée pour des raisons d'ordre humanitaire sans aucune condition, mais que nous exercions une étroite surveillance pour prévenir les abus.

D'aucuns voient là une contradiction. Comment prévenir les abus si on verse une aide sans poser de conditions? La surveillance pourrait bien ne donner aucun résultat concret. Qu'elle permette de déceler ou non des atteintes aux droits de la personne, les rapports intéresseraient bien des gens.

Le député aurait-il l'obligeance d'expliquer comment on donnerait suite à ces rapports sinon en appliquant des sanctions, ce qui semble exclu lorsqu'on dit que l'aide est donnée sans condition aucune. A part de dire que nous n'aimons pas le comportement moral du gouvernement, quelle raison pourrions-nous invoquer pour dire que nous allons suspendre toute aide à ce gouvernement? Je parle naturellement d'aide bilatérale.

M. Manly: Monsieur le Président, il importe de distinguer entre l'aide au développement à long terme et les secours d'urgence. Nous sommes convaincus, et je pense que tous ceux qui s'intéressent au développement seront d'accord, que le développement à long terme ne peut avoir lieu dans un système répressif où il y a de graves et systématiques violations des droits de la personne, parce que les deux notions sont contradictoires. Toutefois, il y a des pays comme l'Éthiopie où l'on ne respecte pas les droits de la personne, mais où la situation est catastrophique. Dans ce cas particulier des millions de personnes sont en danger. Nous parlons de fournir des secours d'urgence et de surveiller leur distribution pour être sûrs qu'ils parviennent à ceux qui en ont besoin. Lorsque nous avons fourni de l'aide à l'Éthiopie durant la famine de 1984-1985, ceux qui étaient responsables de la livraison de cette aide se sont assurés qu'elle allait aux destinataires prévus. Les Canadiens peuvent être assurés que ce fut bien le cas. Voilà le genre de situation auquel s'applique notre recommandation.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je prends part à ce débat d'adoption d'un rapport. Le comité permanent des Affaires étrangères et du commerce extérieur a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la production de son rapport sur les politiques et les programmes du Canada en matière d'aide publique au développement intitulé «Qui doit en profiter?». Nous sommes d'avis que lorsqu'un comité consacre autant de temps, d'efforts et d'argent à la préparation et à la présentation d'un rapport et lorsque le gouvernement se donne la peine de répondre à ce rapport, un débat sur la question devrait être un débat éclairé et n'avoir lieu qu'à la condition que toutes les parties en aient été informées au préalable pour avoir le temps de se préparer.

La Chambre sait que le gouvernement a donné avis qu'il avait aujourd'hui l'intention d'étudier d'abord la Loi sur la Monnaie royale canadienne qui, nous pensions, serait adoptée très rapidement, et ensuite un projet de loi très important qui serait avantageux pour la Nouvelle-Écosse.

D'un air mielleux, mon collègue prétend appuyer les efforts du ministère des Affaires extérieures dans le domaine de l'aide au développement dans le monde. Il appuie le régime d'un pays d'Amérique du Sud où la radio est soumise à une censure anti-démocratique et où il existe de nombreux autres abus. Je m'étonne qu'il demande un débat sur la question sans en avoir donné préavis à ses collègues à la Chambre, sans avoir essayé de favoriser un débat éclairé . . .

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de Cowichan—Malahat— Les Îles (M. Manly) sur un rappel au Règlement.